



**L'APF**

## UN MOUVEMENT NATIONAL

*L'Association des Paralysés de France (APF) a été créée en 1933.*

*Reconnue d'utilité publique, l'APF est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 23 600 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 14 100 salariés.*

*Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.*

*L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence. »*

*L'APF milite pour la promotion des droits.*

### SIÈGE SOCIAL

17, bd Auguste Blanqui  
75013 PARIS

[www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)



**NOS SITES**

55, rue Jean Jaurès  
49124 SAINT BARTHELEMY  
D'ANJOU

26, rue de Terre Neuve  
49300 CHOLET

[www.apf49.fr](http://www.apf49.fr)  
[www.apf-domicile-49.fr](http://www.apf-domicile-49.fr)

**ACCUEIL  
TÉLÉPHONIQUE**

**02 41 96 91 27**

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h00  
et de 14h à 17h



Association  
des Paralysés  
de France

**SERVICE  
D'ACCOMPAGNEMENT  
SPÉCIALISÉ  
HANDICAP RARE**





## PUBLIC CONCERNÉ

Enfants et adultes avec une priorité pour les 16-25 ans en situation d'handicap rare, demandeurs d'un accompagnement et bénéficiant d'une notification MDA ou MDPH.

Le GNCHR (Groupement National de Coopération Handicaps Rares) définit le handicap rare comme étant la combinaison de trois types de rareté :

- La rareté des publics : une prévalence de moins d'un cas pour 10000 personnes,
- la rareté des combinaisons de déficience,
- La rareté et la complexité des technicités de prise en charge



## LIEUX D'INTERVENTION

Le SAS HR intervient sur le Maine et Loire et La Vendée. L'agrément est de 12 places (6/7 pour le 49, 4/5 pour le 85)



## NOS MISSIONS

**Co-construire** un projet d'accompagnement

**Favoriser** le maintien à domicile par des prestations adaptées, et **coordonner** avec les partenaires en fonction des actions à mettre en place

**Orienter** vers des personnes ressources, des services, des structures médico-sociales et/ou sanitaire et **accompagner** dans les démarches

Proposer **une écoute et un soutien** pour la réalisation des projets de vie de l'usager

**Evaluer** la personne dans sa capacité d'autonomie (déplacements, connaissance des droits, démarches administratives, logement, santé...)

**Soutenir et favoriser** les relations avec l'environnement familial et social



## L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

 Assistante sociale

 Infirmière

 Psychologue

Complétée par une Direction et un service administratif, financier et logistique commun



## MODALITÉS D'INTERVENTIONS

Rencontres individuelles, au domicile de l'usager, sur un site APF ou dans un lieu neutre à proximité du domicile de l'usager. Rencontre avec la famille (parents, frères, sœurs)

Rencontres avec les partenaires (CHU, Centre des Capucins, MDA, MDPH, ERHR, Etablissements médico-social....)